

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis N° 27/2017 - relatif au projet de budget de la Commune pour l'exercice 2018.

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après COFIN) composée de :

Président

Bugnon Pierre-André (PLR)

Membres

Petitpierre Monique (PS)

Baechler Robert (PDC/I)

Chervet Guy (PLR)

Chevalley Claude-Aimé (PLR)

Fardel Nicolas (UDC)

Kläy Jules (VERTS)

Schmidhauser Jean-Yves (PS) (excusé à la séance du 15 novembre)

a participé à la séance d'information proposée à l'ensemble du Conseil le 6 novembre 2017. Elle s'est réunie à plusieurs reprises pour passer en revue le budget, à savoir les 8 et 15 novembre 2017 pour prendre connaissance des documents demandés et rédiger son rapport.

Nous remercions la Municipalité et le Service des Finances de la qualité de préparation et de présentation des documents mis à disposition du Conseil, ainsi que Messieurs Jean-Pierre Schwab, Municipal, et Michael Zenger, Boursier, de leur présence et de leurs apports.

La Commission des Finances constate, sur la base du projet de budget distribué aux membres du Conseil Communal, une augmentation des charges de 10.14 % par rapport au budget 2017 (KCHF 6'169) et une augmentation des revenus de 10.56 % (KCHF 6'331), y compris les 2 points d'impôts supplémentaires votés par le Conseil communal lors de sa séance du 25 octobre 2017.

La Commission rappelle que le budget 2018 ne prévoit pas d'indexation des salaires du personnel de la Commune. Il est par contre, tenu compte de l'augmentation statutaire des salaires, ainsi que d'une prime unique et exceptionnelle en faveur du personnel.

Pour 2018, les comptes resteront influencés, de façon significative, par trois postes importants,

la facture sociale (CHF 11'153'000),

la réforme policière (CHF 805'000),

le Fonds de péréquation (CHF 5'283'000).

Ils représentent plus de 25.72 % (26.03 % au budget 2017) du total des charges et de 26.01 % des revenus (26.4 % au budget 2017). Dans les détails, les pourcentages de la facture sociale et le fonds de péréquation sont stables par rapport au budget 2017. Par contre, les montants exprimés en francs sont en constante augmentation.

Le montant de la péréquation intercommunale adopté par le Conseil d'État en septembre 2017, s'élève pour la facture sociale à 770 millions (augmentation effective de 4.83 % par rapport aux acomptes 2017) à charge des communes vaudoises pour 2018. Ce chiffre représente une charge de CHF 11'153'000 pour notre ville, en augmentation de CHF 912'000 par rapport au budget 2017.

Pour la péréquation directe, les projections de l'État de Vaud font apparaître un montant net de CHF 5'283'000 (CHF 4'799'000 au budget 2017) à la charge de notre Commune.

Notre commune finance les missions générales de police directement en confiant ces tâches à l'ASR. Un solde est payé à l'État par toutes les communes vaudoises en points d'impôt pour garantir la neutralité des coûts suite à la bascule de 2 points d'impôts en 2013. Pour notre commune, un montant de CHF 805'000 se trouve au compte 600.3511.00 « Rétrocession diff. prestations pol. cant. » (p 55).

Pour estimer l'évolution des recettes d'impôts, la Commune a tenu compte des montants facturés au 31 août 2017, majorés de 4 % (2 % de progression de revenus et de la fortune et 2 % liés à l'augmentation du nombre de contribuables). Pour les personnes morales, seule une majoration de 2 % a été prise en compte.

Le déficit prévisionnel de CHF 726'669 montre une baisse du déficit de quelques CHF 162'000 par rapport au budget amendé voté par le Conseil communal en 2017.

Sur la base du dernier budget présenté par la Municipalité (qui tient compte des 2 % affectés), la marge d'autofinancement est positive de CHF 1'469'900 (elle était négative en 2017 de CHF 318'790).

Afin de couvrir le plan d'investissement non autofinancé de 2018, de nouveaux emprunts pour environ CHF 14'500'000 sont prévus en 2018. La dette, qui se situera en fin d'année à environ CHF 20 millions, devrait s'élever, si tous les investissements sont réalisés, à près de CHF 34,5 millions à fin 2018.

La COFIN relève une nouvelle fois que les honoraires liés à la finalisation du PGA avaient initialement fait l'objet de deux préavis municipaux en 2005 portant sur une demande de crédit global en vue de la rédaction finale du PGA et de son Règlement RPGA (préavis 4/2005 et préavis complémentaire du 17 mai 2006), portant sur un total d'honoraires de CHF 172'500. Or, et bien que ce crédit soit depuis longtemps épuisé, aucune nouvelle demande de crédit n'a été depuis lors faite par le biais de préavis complémentaire(s). On notera dans ce cadre les chiffres clefs suivants :

- Budget 2009 : CHF 50'000	Comptes 2009 : CHF 44'573.45
- Budget 2010 : CHF 50'000	Comptes 2010 : CHF 34'553.25
- Budget 2011 : CHF 50'000	Comptes 2011 : CHF 8'640.00
- Budget 2012 : CHF 50'000	Comptes 2012 : CHF 35'110.80
- Budget 2013 : CHF 40'000	Comptes 2013 : CHF 19'764.00
- Budget 2014 : CHF 30'000	Comptes 2014 : CHF 25'574.25
- Budget 2015 : CHF 25'000	Comptes 2015 : CHF 46'220.60
- Budget 2016 : CHF 30'000	Comptes 2016 : CHF 23'933.30
- Budget 2017 : CHF 45'000	
- Budget 2018 : CHF 45'000	
Total budget : CHF 415'000	Total dépenses : CHF 238'366.65

Au vu de cette situation et des montants effectivement engagés à ce jour, la COFIN émet à nouveau (et on espère pour la dernière fois) le vœu que dans le futur préavis à soumettre au Conseil Communal pour l'acceptation du PGA, soit intégré un récapitulatif complet et précis des coûts engagés depuis 2005.

La COFIN reste inquiète du fait que le compte relatif au traitement des déchets présente un montant à l'actif (CHF 253'886.14 au 31.12.2016). Ce montant sera influencé négativement par la perte budgétée pour 2017 (CHF 366'190) et celle prévue par le budget 2018 (CHF 121'040), ce qui porterait le déficit cumulé à CHF 741'100 à fin 2018. Ceci montre qu'en l'état, le financement est insuffisant.

La COFIN reste dans l'attente du rapport promis par la Municipalité et des mesures devraient pouvoir être proposées pour résoudre ce problème, ce qui devrait très vraisemblablement passer par une augmentation des taxes prélevées. A titre d'exemple, une augmentation de CHF 20 de la taxe fixe rapporterait environ CHF 180'000 et une augmentation de 50 ct. de la taxe au sac générerait des recettes supplémentaires de CHF 136'000. De telles augmentations ne nécessiteraient pas de modification du règlement communal, dans la mesure où elles resteraient inférieures aux maximums autorisés.

Il semble urgent pour la COFIN de cesser de cumuler les déficits.

Enfin, il est rappelé que la mise en vigueur de la RIEIII cantonale, prévue pour 2019, va avoir pour conséquence une baisse de recettes pour notre commune estimée à ce stade entre CHF 1 mio et CHF 3 mio. Cette baisse de recettes va à nouveau poser la difficile question d'un nouveau réajustement du taux d'imposition communal.

De manière plus générale, le budget 2018 comprend de nombreuses dépenses qui ne constituent en réalité que des reports de charges qui avaient dû être décidés suite au refus de la hausse d'impôt votée en 2017.

Cela étant précisé, voici les réponses apportées aux principales questions posées, ainsi que les commentaires et propositions de la COFIN :

Administration générale

110.3011.00

Le montant de CHF 783'800 est erroné de l'ordre de CHF 30'000. Un amendement devrait être proposé par la Municipalité lors de la séance du Conseil

150.3653.15

Le montant budgété de CHF 576'000 doit être ramené à CHF 558'000, en raison de la baisse du montant par habitant décidée par le Fonds culturel Riviera.

Amendement n° 1

Le montant du compte 150.3653.15 est réduit à CHF 558'000

S'agissant d'un éventuel report de l'économie réalisée (CHF 18'000), la COFIN, à la majorité, n'entend pas proposer le report de cette économie sur d'autres postes.

180.3517.08

S'agissant de l'augmentation du coût de la ligne 201, il sera fait référence à la réponse municipale du 13 septembre 2017 sur les vœux de la COGEST, dont la teneur est la suivante :

« En juin 2014, nous avons décelé un dysfonctionnement du système de comptage suite à une mise à jour du logiciel, sans que nous puissions en comprendre le sens, les conséquences et l'origine. Nous avons entrepris des recherches avec l'aide de notre fournisseur du système afin de clarifier la situation et de pouvoir prendre les mesures nécessaires. Au moment où nous avons compris la situation et que l'erreur a été corrigée, le budget 2016 avait déjà été mis sous toit (sur la base des chiffres de comptage 2014 et le forecast 2015) ; d'où l'écart des recettes Mobilis entre le budget 2016 et le bouclement de l'exercice 2016. Il s'est avéré, par la suite, qu'un algorithme erroné gonflait artificiellement le nombre de voyageurs comptés. »

Finances

Il est rappelé que les 2 points affectés votés par le Conseil communal lors de sa séance du 25 octobre dernier ont entraîné les modifications suivantes :

<u>Compte</u>	Budget 2018 (64 pts)	Budget 2018 (66 pts)	Ecart
<u>210.4001.00</u> Impôt sur revenu	24'900'000	25'678'125	778'125
<u>210.4002.00</u> Impôt sur la fortune	5'700'000	5'878'125	178'125
<u>210.4003.00</u> Impôt à la source	910'000	938'438	28'438
<u>210.4004.00</u> Impôt des étrangers	920'000	948'750	28'750
<u>210.4011.00</u> Impôt sur le bénéfice des sociétés	2'400'000	2'475'000	75'000
<u>210.4012.00</u> Impôt sur le capital des sociétés	5'200'000	5'362'500	162'500
<u>210.3809.00</u> Attribution impôts affectés	0	1'250'938	1'250'938

Domaines et bâtiments

340.3141.00 et 340.3141.01

La baisse du montant budgété serait due, selon les explications fournies, au nombre limité de départs de locataires envisagés pour 2018. La COFIN estime pour sa part que les travaux de rénovation et de maintenance du parc locatif de la Commune ne devraient pas être dépendants des départs des locataires, mais planifiée de manière à maintenir la valeur vénale des immeubles en fonction des durées d'amortissement. Elle a pris note que le chef de service est conscient de cet état de fait et qu'un ajustement de la politique de maintenance du parc immobilier devrait être prochainement mis en place.

Urbanisme et travaux

450

Il sera fait référence aux remarques liminaires du présent rapport.



450.3188.05

La Brigade mobile « 3 villes » devrait permettre un meilleur tri des déchets à la source, et donc générer des économies.

460.3811.00

La réserve au bilan disponible pour financer la rénovation des canalisations communales est de CHF 5'589'000 au 31.12.2016.

Instruction publique et cultes

580.3312.00

Bien que les clés du Temple ont été remises à la paroisse, les travaux ne sont pas encore entièrement terminés (restants en 2018 : relevage de l'orgue, mobilier, finitions). Les décomptes des entreprises mandatées seront bouclés en 2018, après les travaux de garantie. Puis les subventions devront être attendues avant l'établissement du décompte définitif.

De ce fait, le premier amortissement aura lieu au plus tôt en 2019.

Sécurité – Population - Feu

600.3521.00

La COFIN entend relever l'augmentation sensible du budget de Sécurité Riviera et également les écarts trop importants (égaux à pratiquement un point d'impôts !) entre les montants demandés à titre de budget pour 2016 et les comptes de la même année, ce qui laisse à penser que le fonctionnement de cette association intercommunale n'est pas correctement maîtrisé. Dans l'hypothèse où les écarts constatés entre les budgets demandés et les comptes effectifs sont l'expression d'un financement induit du fonds de roulement de l'ASR, la Cofin serait d'avis que le financement de ce fonds devrait se faire de manière transparente par la mise en place d'un prêt permanent de la part des communes partenaires, permettant d'avoir ainsi des charges budgétaires conformes à la réalité.

Famille, Jeunesse et Sport

706.3525.00

Concernant la participation au réseau REVE, la COFIN estime nécessaire de mettre en place un plan directeur pour les besoins des prochaines années qui soit discuté au niveau politique de chaque commune, afin d'éviter une politique de fait accompli.

La COFIN estime également que contrairement à l'avis de la Municipalité, il ne s'agit pas d'une dépense liée sur laquelle la Commune n'aurait rien à dire, en rappelant que le processus de décision des charges échapperait à tout contrôle démocratique.

Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'adopter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 27/2017,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2018 tel qu'amendé prévoyant :

Charges	CHF 67'003'721
Revenus	CHF 66'295'052
Résultat	CHF -708'669

La Tour-de-Peilz, le 15 novembre 2017

Pour la Commission des Finances

Pierre-André Bugnon, Président